



Zone d'Aménagement Concerté du Technoparc à Hésingue

REALISATION DE LA ZAC

Synthèse des observations du public sur l'étude d'impact complétée

ANNEXES



AméCité
Urbanistes

parenthèse
PAYSAGE & URBANISME

1. Mise à disposition électronique sur le site Internet :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS



Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30
vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : urbanisme@agglo-saint-louis.fr

Statistiques de fréquentation du site :

Pendant la durée de mise à disposition, 32 pages ont été visitées par 20 visiteurs uniques. Les internautes ont passé en moyenne 1 minute et 1 seconde sur la page.

Observations : néant

2. Adresse mail dédiée :

Observations : néant

3. Adresse mail de renseignements techniques :

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération – Tél.03 89 70 85 33 – metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Observations : néant

BILAN :

L'absence de questions et observations soulevées n'appelle pas à modifier le projet de réalisation de la ZAC.

EXTRAIT DU SITE INTERNET

Plan du site | Aller au menu | Aller au contenu | A+ | A-

lundi 10 Sep 10° | 28° CONTACT

ACCÈS EN 1 CLIC

Actualités Offres d'emploi Marchés publics Agenda

Infos pratiques Liens utiles Galerie multimédia Carte interactive

SAINT-LOUIS Agglomération Alsace 3 Frontières

CARTE INTERACTIVE

You are here : Accueil > Aménagement du territoire > Concertations publiques > Projet de création de la ZAC du Technoparc

II. Mise à disposition de l'étude d'impact complétée

Saint-Louis Agglomération organise une mise à disposition du public de l'étude d'impact complétée et du projet de réalisation de ZAC par voie électronique au titre de l'article L123-19 du Code de l'environnement. Les éléments de l'évaluation environnementale complétée, avant la décision de réalisation de la ZAC du Technoparc à Hésingue, peuvent être téléchargés ci-dessous :

Documents à télécharger

- L'avis de mise à disposition du public

Documents disponibles à compter du 9 novembre 2018 :

- [le dossier de création de la ZAC comprenant l'étude d'impact ; Avis MRAE ; Mémoire en réponse SLA](#)
- [le bilan de la concertation du public ;](#)
- [le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact initiale ;](#)
- [le projet de dossier de réalisation de la ZAC ;](#)
- [l'étude d'impact mise à jour ;](#)
- [l'avis de la MRAE sur l'étude d'impact mise à jour ;](#)
- [la réponse de SLA à cet avis.](#)

- Lieu de consultation de l'avis de mise à disposition du public :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville

68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00

vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

- Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : urbanisme@agglo-saint-louis.fr

AVIS DE MISE A DISPOSITION



ZAC DU TECHNOPARC — Commune de Hésingue ¶

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ¶

De l'étude d'impact complétée et de l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de dossier de réalisation de la ZAC du Technoparc ¶

¶

Par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a prescrit la mise à disposition du public de l'étude d'impact complétée et du projet de dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Technoparc destinée à l'implantation d'activités économiques sur la Commune de Hésingue. ¶

Cette mise à disposition se déroulera du vendredi 9 novembre au samedi 8 décembre 2018. ¶

La ZAC du TECHNOPARC est soumise à évaluation environnementale au titre de l'article R122-2 du Code de l'environnement. L'étude d'impact complétée, l'avis émis par l'autorité environnementale le 27 septembre 2018, ainsi que le dossier de réalisation de la ZAC du Technoparc, pourront être consultés par le public, pendant toute la durée de la mise à disposition, sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr et au siège de l'Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels : soit du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30. ¶

Les observations du public pourront être transmises par mail à l'adresse urbanisme@agglo-saint-louis.fr, pendant toute la durée de la mise à disposition. ¶

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération — Tél. 03.89.70.85.33 — metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr ¶

A l'issue de la présente mise à disposition du public, la communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération » effectuera une synthèse des observations et propositions du public et prendra en considération les dites observations et propositions pour l'approbation de la réalisation de la ZAC du Technoparc. Au plus tard à la date de publication de la décision de réalisation de la ZAC et pendant une durée de 1 an, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr. ¶